

VILLE DE RUEIL-MALMAISON

& LA DIRECTION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

RÉUNION D'INFORMATION
13 MARS 2025 _ 18h15

à l'école les Trianons
en partenariat avec le Conservatoire
Municipal à Rayonnement Régional

PREMIER DEGRÉ (CM1-CM2)

CHOM

CLASSES à HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/26



INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
de Rueil-Malmaison

TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
"VIVRE À RUEIL"



VILLEDERUEIL.FR



À QUI S'ADRESSENT LES CLASSES CHAM ?

Afin de permettre aux élèves de concilier scolarité et pratique artistique soutenue en musique, la circonscription de Rueil-Malmaison propose un dispositif de classes à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) en partenariat avec le Conservatoire Municipal à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison. Ces classes s'adressent à tout élève entrant en classe de C.M.1 à la rentrée 2025, ayant une appétence pour la musique et souhaitant y consacrer davantage de temps tout en continuant une scolarité ordinaire.

OÙ SONT SITUÉES LES CLASSES CHAM ?

L'école des Trianons accueille les deux dispositifs C.H.A.M. : l'un sur le niveau C.M.1 et l'autre sur le niveau C.M.2.

ORGANISATION

Le fonctionnement de ces classes est fondé sur des textes de cadrage nationaux. Deux demi-journées par semaine sont spécifiquement organisées afin de pratiquer la musique dans trois disciplines (instrumentales, formation musicale et chant chorale) au sein du conservatoire. Le déplacement jusqu'au conservatoire est assuré par l'enseignant. Un seul instrument peut être travaillé dans le cadre de ces horaires aménagés.

RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

La procédure de recrutement en C.H.A.M. est harmonisée à l'échelle du département des Hauts-de-Seine selon des modalités et un calendrier défini. **Une réunion d'information aura lieu le 13 mars 2025 à 18h15 dans les locaux de l'école des Trianons.** Les classes C.H.A.M. sont déssectorisées. Votre enfant peut y être admis même si vous ne résidez pas sur le secteur de l'école des Trianons. Le nombre de places est limité. Une lettre d'intention pour candidater devra être adressée au directeur de l'école de votre enfant courant mars 2025. Dans ce courrier doivent y figurer : nom, prénom, date de naissance, école et classe fréquentée, instrument choisi, ainsi que vos coordonnées complètes (courriel compris). Vous devez également fournir une enveloppe affranchie à votre nom et adresse postale. **Chaque élève candidat passera un test d'une trentaine de minutes devant un jury entre le 28 et le 29 avril 2025** : il devra présenter un morceau instrumental, un chant de son choix et répondre à un entretien de motivation.

Important : l'admission en C.H.A.M.-C.M.1 ou en C.H.A.M.-C.M.2 n'implique pas forcément la poursuite en C.H.A.M.-6ème. En effet, une autre commission sous l'autorité du D.A.S.E.N. a lieu pour déterminer les admissions en 6^{ème} C.H.A.M. L'admission dans l'une de ces classes ne donne pas lieu à une dérogation de secteur pour fratrie.

CHAMusique

INSPECTION DE LA 12^E CIRCONSCRIPTION

13 rue Cramail 92500 Rueil-Malmaison

01 30 83 45 52

ce.0922538j@ac-versailles.fr